

## À L'ATTENTION DES FAMILLES

### PERMANENCES CANTINE DE L'ETE 2024 pour les DOSSIERS d'INSCRIPTION pour l'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Du 17 juin au 5 juillet inclus	Lundi 9h00- 11h30	Mardi 9h00- 11h30	Mercredi 9h00- 11h30	Jeudi 9h00- 11h30	Vendredi 9h00- 11h30
Du 9 juillet au 24 juillet inclus	<b>Tous les jours de 9h à 11h30 et de 14h à 16h</b>				

#### A NOTER

Nous vous rappelons que ces permanences valent **pour toutes les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) au service de restauration scolaire (nouvelles inscriptions, familles qui réservaient précédemment aux permanences comme en ligne).**

Les dossiers d'inscription pour l'année 2024-2025 sont disponibles à compter du 17 juin 2024, à l'accueil de la mairie et en téléchargement sur le site de la ville <https://ville-elne.fr/fr/> onglet : « **ELNE VIVRE ENSEMBLE** » choix : « **enfance et périscolaire** ».

Pour un retour impératif des dossiers à l'accueil de la mairie **entre le 17 juin et le 24 juillet 2024.**

Nous vous remercions de vous présenter à la mairie, muni du dossier **complet**. Le paiement se fait au moment du dépôt du dossier et les paiements des repas de l'année scolaire précédente doivent être régularisés.

Les familles déjà en prélèvement doivent déposer elles aussi leur(s) dossier(s) aux mêmes dates que les autres familles mais dans la boîte à lettres rue du Marché ou à l'accueil de la mairie, sans passer par le bureau de la cantine.

#### EXCEPTIONNELLEMENT

Pour un dépôt l'après-midi durant cette période, le rendez-vous est à demander **en priorité par mail** à [affairesscolaires@ville-elne.com](mailto:affairesscolaires@ville-elne.com) ou par téléphone : 04 68 37 38 39 (service Accueil) ou 04 68 37 38 34.

Merci cependant de privilégier la permanence du matin car les rendez-vous seront restreints et attribués en fonction des disponibilités du service des Affaires Scolaires.

## INSCRIPTION / REINSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2024-2025

Les dossiers pour la cantine scolaire 2024-2025 sont disponibles à l'accueil de la mairie d'Elne ainsi que sur le site de la ville : <https://ville-elne.fr/fr/> onglet « ELNE VIVRE ENSEMBLE », choix « Enfance et périscolaire ».

**Le dossier se dépose à la mairie en version « papier » 15 jours avant date souhaitée avec paiement obligatoire sur place au moment du dépôt du dossier ainsi que d'être à jour des paiements des repas de l'année scolaire précédente.**

Un dossier complet comprend :

- Original de la fiche d'inscription complétée et signée (une fiche par enfant)
- Original de la dernière page du règlement intérieur, complétée et signée, à détacher (une page par foyer)
- Votre dernière attestation de quotient familial émise par la CAF, ou à défaut, avis d'imposition 2024 (sur les revenus de 2023 de votre foyer) pour calcul du quotient familial

Si vous souhaitez régler les frais de cantine scolaire par prélèvement :

- Autorisation de prélèvement SEPA complétée et signée, accompagnée du relevé d'identité bancaire.

**Pour les familles qui étaient déjà en prélèvement précédemment**, le dossier de réinscription complété et signé, se dépose à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte à lettres de la Mairie rue du Marché. Sans changement au niveau de vos références bancaires, merci de ne pas fournir d'autorisation de prélèvement ni de RIB, car ces informations sont déjà renseignées.

**Toute inscription ne sera effective qu'après dépôt du dossier complet et paiement des repas de cantine (chèque, espèces, ou carte bancaire -sauf pour les familles en prélèvement-)**

**Faute d'accomplir cette démarche d'inscription dans les délais, votre enfant ne sera pas admis à la cantine. Les dates des permanences sont à respecter, ceci pour une bonne organisation du service en cantine ainsi que pour la bonne préparation de la commande des repas.**

**Attention ! En cas de dossier incomplet, celui-ci vous sera rendu et l'inscription de votre enfant ne sera pas effectuée.**

***N.B. : si changement dans les réservations (jours de cantine annulés, déplacés, rajoutés, ...), merci d'en avertir au plus vite le service des Affaires Scolaires par écrit ou par mail à [affairesscolaires@ville-elne.com](mailto:affairesscolaires@ville-elne.com)***

En vous remerciant de votre compréhension. *Le service des Affaires Scolaires 04 68 37 38 34*